

# Règlement de Participation à la Pêche aux Oeufs de Pâques

## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le Point d'Eau, centre aquatique sportif et de loisirs de la Ville de La Louvière, situé Rue Sylvain Guyaux 121, 7100 La Louvière, organise une Chasse au Trésor appelée "Pêche aux Œufs" les samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 avril 2025 à l'occasion du week-end de Pâques.

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique visitant le centre aquatique. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. La participation à la Pêche aux Œufs de Pâques est gratuite et ouverte à tous, sans obligation d'achat. Toutefois, l'accès à l'événement est conditionné au paiement du droit d'entrée à l'espace Ludique, selon les tarifs en vigueur consultables sur le site web du Point d'Eau [www.pointdeau.be](http://www.pointdeau.be).

Les membres du personnel du Point d'Eau ou de ses sous-traitants impliqués dans l'organisation de la Pêche aux Œufs sont exclus de la participation. Les participants doivent respecter les règles de sécurité du centre aquatique pendant toute la durée de l'événement.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le jeu consiste à retrouver six lettres cachées dans les différentes attractions de l'espace Ludique du centre aquatique. Chaque lettre est associée à un symbole visible dans les zones concernées.

Une fois toutes les lettres localisées, les participants devront les replacer dans le bon ordre grâce à des indices disséminés sur le parcours, afin de reconstituer le mot mystère.

## ARTICLE 4 : DÉROULEMENT

1. À l'entrée du centre aquatique, les participants recevront un flyer contenant un lien direct et/ou un QR code menant au formulaire de participation en ligne : [www.pointdeau.be/paques](http://www.pointdeau.be/paques).
2. Une fois toutes les lettres collectées et le mot mystère identifié, les participants devront remplir ce formulaire en ligne, en inscrivant le mot code ainsi que leur réponse à une question subsidiaire.
3. Le formulaire de participation sera accessible du samedi 19 avril 2025 à 13h00 jusqu'au lundi 21 avril 2025 à 23h59.

## ARTICLE 5 : PRIX

Tous les participants ayant trouvé le mot mystère recevront un prix.

- Les 50 participants dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche recevront un Pass Ludique, donnant droit à une entrée gratuite à l'espace Ludique du Point d'Eau.
- Les autres participants recevront un Pass Duo (1+1 gratuit), valable pour une entrée à l'espace de leur choix accompagnée d'une entrée offerte pour une personne de leur choix.

Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ou d'autres avantages en nature, et ne sont pas cessibles à des tiers.

Les gagnants seront informés personnellement par e-mail ou téléphone. Les prix seront à retirer à la caisse du Point d'Eau, pendant les heures d'ouverture.

## ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages ou pertes durant la participation au jeu. La participation à la Pêche aux Œufs implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Point d'Eau ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique, d'interruption ou d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées (nom, prénom, e-mail) seront utilisées uniquement pour les besoins de l'organisation du jeu et pour l'envoi des récompenses, en conformité avec le RGPD.

Les participants ont le droit de consulter et de rectifier leurs données personnelles. Pour exercer ces droits, ils peuvent contacter l'organisateur par e-mail à : [info@pointdeau.be](mailto:info@pointdeau.be) ou par téléphone au 064/23.66.60.

## ARTICLE 8 : MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Le Point d'Eau, centre aquatique de La Louvière, se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement à tout moment, sans indemnisation pour les participants.

## ARTICLE 9 : LITIGES

Ce règlement est régi par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux belges seront compétents.

*La Louvière, mercredi 16 avril 2025.*